



Contrôle de la Qualité de l'Air

Suivant l'Arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013

Rapport du
2^{ème} trimestre 2014

Contrôle de la Qualité de l'Air

Rapport du 2^{ème} trimestre 2014

SOMMAIRE

I.	Dispositif de contrôle	2
II.	Résultats	3
A.	POUSSIERES EN SUSPENSION (PM10).....	3
1.	Rappel des valeurs de référence	3
2.	Station de Montravel.....	4
3.	Station de Logicoop	5
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	6
B.	DIOXYDE DE SOUFRE	7
1.	Rappel des valeurs de référence	7
2.	Passages en fuel à basse et très basse teneur en soufre.....	7
3.	Station de Montravel.....	8
4.	Station de Logicoop	9
5.	Station de Griscelli.....	10
6.	Station de Faubourg Blanchot.....	11
C.	DIOXYDE D'AZOTE	12
1.	Rappel des valeurs de référence	12
2.	Station de Montravel.....	13
3.	Station de Logicoop	14
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	15
III.	Annexes	16

I. DISPOSITIF DE CONTROLE

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air au voisinage du site de Doniambo appartient à l'association SCAL'AIR qui les exploite en tant que composantes de son réseau de surveillance à Nouméa. La transmission des données est cadrée au travers d'une convention technique régulièrement mise à jour entre la SLN et SCAL'AIR.

Les mesures présentées pour le 2^{ème} trimestre 2014 correspondent à celles fournies et consolidées par l'association SCAL'AIR.

		Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Griscelli
PM10	Nombre de mesures horaires	2180	2179	2143	-
	Nombre de valeurs horaires manquantes	4	5	41	-
	Taux de représentativité (%)	99,82	99,77	98,12	-
SO2	Nombre de mesures horaires	2184	2184	2156	2114
	Nombre de valeurs horaires manquantes	0	0	28	70
	Taux de représentativité (%)	100	100	98,72	96,79
NO2	Nombre de mesures horaires	2184	2184	2162	-
	Nombre de valeurs horaires manquantes	0	0	22	-
	Taux de représentativité (%)	100	100	98,99	-

II. RESULTATS

A. POUSSIERES EN SUSPENSION (PM₁₀)

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013

La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Seuil de recommandation et d'information :

50 µg/m³ en moyenne journalière.

Seuil d'alerte :

80 µg/m³ en moyenne journalière

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres. Elles ne s'appliquent qu'à la part des concentrations non liées à des événements naturels. On définit par "événements naturels" les événements suivants : éruptions volcaniques, activités sismiques, activités géothermiques, feux de terres non cultivées, vents violents ou remise en suspension atmosphérique ou transport de particules naturelles provenant de régions désertiques.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Montravel

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Montravel	Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (limité à 35 jours/an)
2008	21	Non	4	Non
2009	19	Non	4	Non
2010	17	Non	0	Non
2011	16	Non	3	Non
2012	18	Non	3	Non
2013	16	Non	1	Non
T1 2014	15	Non	0	Non
T2 2014	17	Non	0	Non
2014	16	Non	0	Non

b) Objectifs de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 46 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 16/04/2014, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'information et de recommandations :

La station de Montravel n'a enregistré au cours ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

e) Seuil d'alerte :

La station de Montravel n'a enregistré au cours ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte.

3. Station de Logicoop

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Logicoop	Moyennes PM10 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (limité à 35 jours/an)
2008	16	Non	1	Non
2009	17	Non	3	Non
2010	15	Non	0	Non
2011	15	Non	0	Non
2012	15	Non	0	Non
2013	15	Non	0	Non
T1 2014	16	Non	1	Non
T2 2014	12	Non	0	Non
2014	14	Non	1	Non

b) Objectifs de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 12 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 26 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 15/06/2014, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul sur le 1^{er} semestre, 1 journée de dépassement est enregistré pour 35 jours de dépassement autorisés par année civile.

d) Seuil d'information et de recommandations :

La station de Logicoop n'a enregistré au cours ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

e) Seuil d'alerte :

La station de Logicoop n'a enregistré au cours ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Montravel	Moyennes PM10 de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (limité à 35 jours/an)
2008	15	Non	0	Non
2009	16	Non	2	Non
2010	16	Non	0	Non
2011	15	Non	0	Non
2012	14	Non	0	Non
2013	15	Non	0	Non
T1 2014	14	Non	0	Non
T2 2014	14	Non	0	Non
2014	14	Non	0	Non

b) Objectifs de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Faubourg Blanchot enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 14 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 29 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 26/06, la station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'information et de recommandations :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

e) Seuil d'alerte :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte.

B. DIOXYDE DE SOUFRE

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013

La période annuelle de référence est l'année civile et les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur ¼ d'heure.

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 µg/m³.

2. Passages en fuel à basse et très basse teneur en soufre

Depuis le 16/10/2014, la centrale thermique de Doniambo fonctionne désormais en base avec du fuel basse teneur en soufre (BTS), avec passage en TBTS tel que prescrit dans l'arrêté d'exploitation n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013.

Au cours de ce trimestre, 99 passages en TBTS ont été comptabilisés, dont :

- 3 sur alarmes météo ville.
- 42 sur alarmes météo Logicoop.
- 5 sur alarmes préventives SO2 des stations de mesure SCAL'AIR.
- 7 sur demande SLN.

Pour un total de 36 3484 m³ de fuel TBTS consommé.

A noter que dans le cadre de travaux de maintenance des cuves de stockage de fuel FO1, FO2 et TO4, la centrale thermique de Doniambo est alimentée en continu en fuel TBTS depuis le 23 juin et pour la durée des contrôles et travaux soit environ 6 mois.

3. Station de Montravel

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité ($50\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de dépassement $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ (durant 3h consécutives)
2008	5	Non	1	32	23	1
2009	4	Non	3	24	21	1
2010	3	Non	0	3	1	0
2011	4	Non	0	8	5	0
2012	4	Non	0	12	8	0
2013	5	Non	1	31	20	1
T1 2014	1	Non	0	0	0	0
T2 2014	2	Non	0	1	1	0
2014	1,5	Non	0	1	1	0

b) Objectifs de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de $24 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de $125 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de $362 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il a été enregistré un dépassement de la valeur limite horaire de $350 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'information et de recommandations:

La station de Montravel a enregistré un dépassement du seuil d'information et de recommandations le 11/04/2014.

- Durée : 1 heure
- Moyenne maximale sur 1h glissante : $351 \mu\text{g}/\text{m}^3$

Le dépassement s'est produit alors que les conditions météorologiques (direction et vitesse du vent) n'étaient pas réunies pour un basculement préventif en TBTS (vitesse moyenne du vent de l'ordre de 2 m/s soit inférieur au seuil de 3m/s).

Le dépassement a pris fin avec le basculement en TBTS (sur seuil SO₂ > $200\mu\text{g}/\text{m}^3$) et l'orientation du vent de secteur ESE.

L'ensemble des éléments d'analyse de l'épisode sont fournis en annexe.

e) Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Montravel.

4. Station de Logicoop

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Logicoop	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité ($50\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de dépassement $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ (durant 3h consécutives)
2008	10	Non	3	30	18	0
2009	10	Non	3	22	11	0
2010	7	Non	0	8	4	0
2011	8	Non	1	5	4	0
2012	7	Non	0	0	0	0
2013	8	Non	0	1	1	0
T1 2014	11	Non	0	0	0	0
T2 2014	5	Non	0	0	0	0
2014	8	Non	0	0	0	0

b) Objectifs de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de $34 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de $125 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de $158 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de $350 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'information et de recommandations :

La station de Logicoop n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

e) Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Logicoop.

5. Station de Griscelli

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Griscelli	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de dépassement $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ (durant 3h consécutives)
2008	-	Non	0	23	22	3
2009	-	Non	0	0	0	0
2010	3	Non	0	5	3	0
2011	6	Non	1	33	28	0
2012	6	Non	2	37	31	5
2013	3	Non	1	13	8	0
T1 2014	3	Non	0	0	0	0
T2 2014	2	Non	0	0	0	0
2014	2,5	Non	0	0	0	0

b) Objectifs de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Griscelli enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 27 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de 205 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'information et de recommandations :

La station de Griscelli n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

e) Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Griscelli.

6. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité ($50\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de dépassement $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ (durant 3h consécutives)
2010	2	Non	0	1	0	0
2011	3	Non	0	2	0	0
2012	3	Non	0	0	0	0
2013	2	Non	0	1	0	0
T1 2014	0	Non	0	0	0	0
T2 2014	1	Non	0	0	0	0
2014	0,5	Non	0	0	0	0

b) Objectifs de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Faubourg Blanchot enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de $17 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de $125 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de $108 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de $350 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

e) Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Faubourg Blanchot.

C. DIOXYDE D'AZOTE

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013

La période annuelle de référence est l'année civile.

Les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur $\frac{1}{4}$ d'heure.

Objectif de qualité :

40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

200 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuils d'alerte :

400 µg/m³ en moyenne horaire.

200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Montravel

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 200\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 400\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	6	Non	0	0
2009	7	Non	0	0
2010	6	Non	0	0
2011	6	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
2013	7	Non	0	0
T1 2014	3	Non	0	0
T2 2014	7	Non	0	0
2014	5	Non	0	0

b) Objectif de qualité :

La station de Montravel a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif annuel de qualité de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum en dioxyde d'azote (NO₂) de 21 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 06/06, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil de recommandation et d'information :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel.

e) Seuils d'alerte :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel.

3. Station de Logicoop

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Logicoop	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 200\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 400\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	4	Non	0	0
2009	5	Non	0	0
2010	4	Non	0	0
2011	4	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
2013	6	Non	0	0
T1 2014	4	Non	0	0
T2 2014	6	Non	0	0
2014	5	Non	0	0

b) Objectif de qualité :

La station de Logicoop a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif annuel de qualité de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum en dioxyde d'azote (NO₂) de 13 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 30/06, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil de recommandation et d'information :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

e) Seuils d'alerte :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 200\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 400\mu\text{g}/\text{m}^3$
2008	5	Non	0	0
2009	5	Non	0	0
2010	4	Non	0	0
2011	5	Non	0	0
2012	5	Non	0	0
2013	4	Non	0	0
T1 2014	2	Non	0	0
T2 2014	7	Non	0	0
2014	4,5	Non	0	0

b) Objectif de qualité :

La station de Faubourg Blanchot a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif annuel de qualité de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum en dioxyde d'azote (NO₂) de 19 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 23/06, la station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil de recommandation et d'information :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

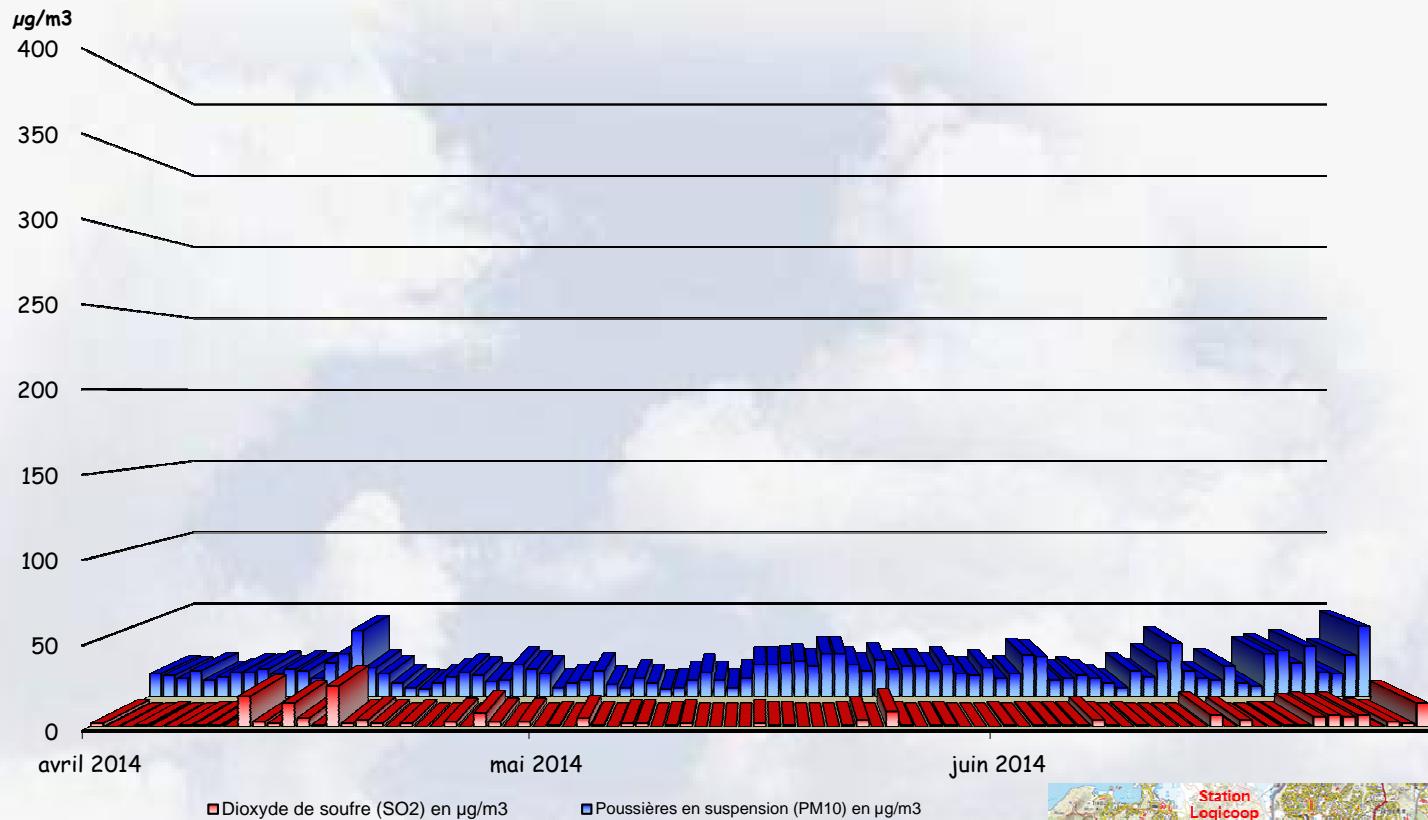
e) Seuils d'alerte :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Faubourg Blanchot.

III. ANNEXES

- Représentation graphique des valeurs moyennes journalières en PM10 et SO2 des stations de mesures de :
 - o LOGICOOP
 - o MONTRAVEL
 - o GRISCELLI
 - o FAUBOURG BLANCHOT
- Rapport d'analyse SLN suite à pollution de l'air

Station de MONTRAVEL - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectif de qualité :

50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m^3

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

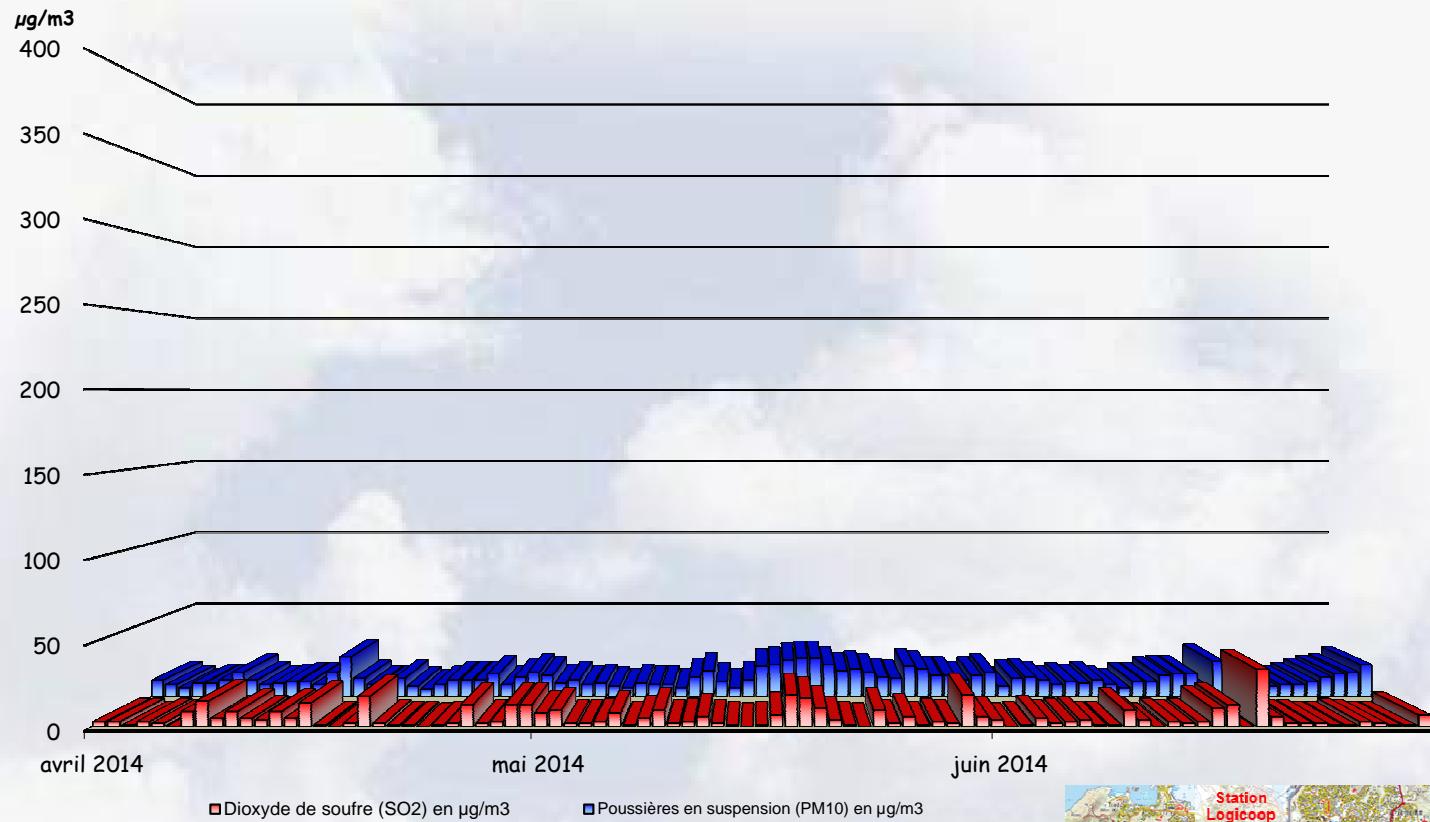
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.



Station de LOGICOOP - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectif de qualité :

50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

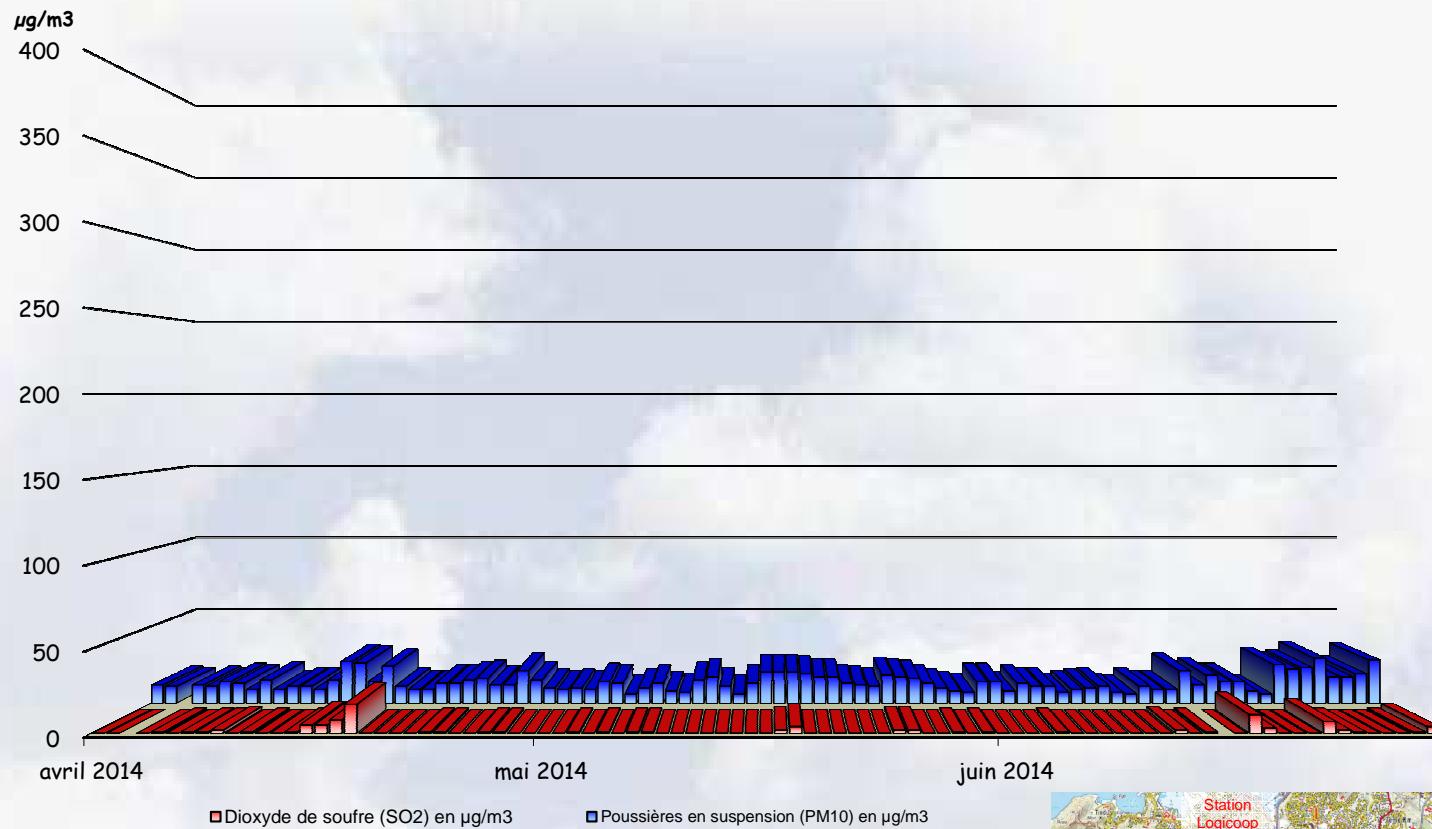
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.



Station de FAUBOURG BLANCHOT - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.

- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

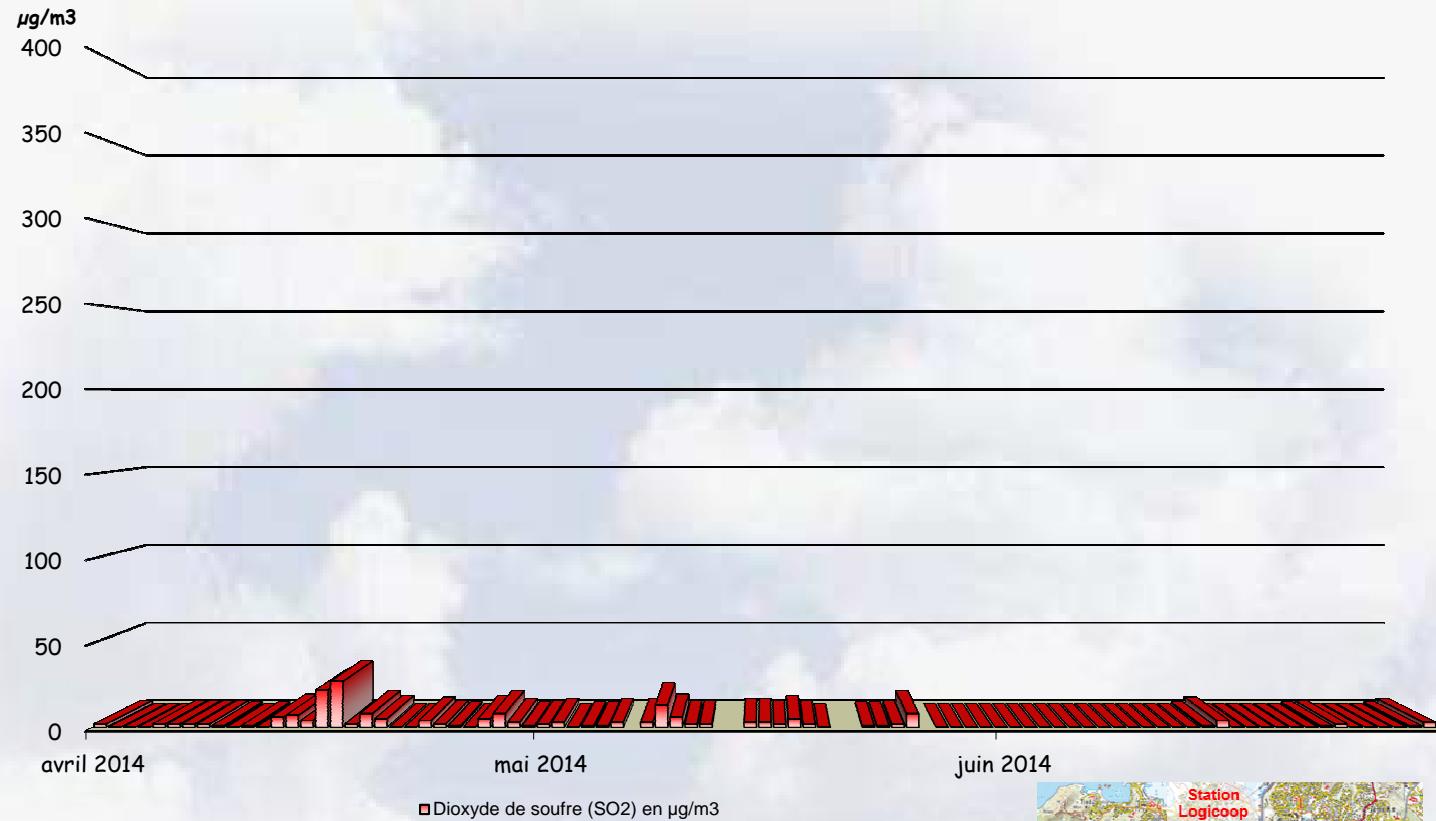
Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



Station de GRISCELLI - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectif de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO2 du 11/04/2014 sur Montravel

BART Frederic (SLN)

De: BART Frederic (SLN)
Envoyé: mardi 15 avril 2014 12:28
À: 'Delphine Gery'; 'eric.leplomb@scalair.nc'; 'Justin PILOTAZ'; 'kevin.lucien@ville-noumea.nc'; 'raphaelle.huth@scalair.nc'; 'Sylvain Gleye'
Cc: POILVE Gilles (SLN) (g.poilve@eramet-sln.nc); ARMAND Aurélie (SLN)
Objet: Episode de pollution SO2 du 11 avril 2014 sur la station de Montravel
Pièces jointes: Dépassement SO2 Montravel du 11 avril 2014.doc; DS1_2014_003_episode du 11_04_2014_MTR_12h00.pdf

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information SO2 le vendredi 11 avril 2014 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie :

- 11/04 à 10h33 : déclenchement de l'alerte SO2 sur la station de Montravel avec 353 µg/m³.
- 11/04 à 10h38 : basculement en TBTS à la Centrale de Doniambo.
- 11/04 à 10h45 : atteinte du pic SO2 avec 613 µg/m³.
- 11/04 à 11h00: dépassement du seuil d'information SO2 avec une valeur de 351 µg/m³ en moyenne horaire.
- 11/04 à 11h30: fin du dépassement avec une valeur de 280 µg/m³ en moyenne horaire.

Eléments d'analyse :

- Conditions météorologiques
 - En matinée du 11/04, les conditions météorologiques (direction et vitesse du vent) n'étaient pas réunies pour un basculement préventif en TBTS (vitesse moyenne du vent de l'ordre de 2 m/s soit inférieur au seuil de 3m/s).
 - Depuis 8h30, les vents étaient en cours de réorientation progressive depuis le secteur NO (315°) vers le secteur SO (225°), avec une légère augmentation des vitesses maxi.
 - Durant l'épisode, les vents sont orientés entre 200 et 250°, entraînant à une dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) en direction de la station Montravel (250°).
 - A partir de 12h30, le vent s'oriente rapidement de secteur ESE, contribuant à un retour à des valeurs faibles à nulles, le basculement en TBTS ayant permis de revenir à des valeurs comprises entre 26 et 73 µg/m³.
- Conditions de process
 - Depuis la veille, fonctionnement de la centrale électrique seulement à 2 tranches.
 - Basculement en TBTS selon les critères réglementaires.

Les graphiques ci-joint portent l'ensemble des éléments.

Cordialement,

Frédéric BART – Chef du Département Environnement

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A MONTRAVEL

ScaAir

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 11/04/2014 11h15

Observations:

Vendredi 11 avril 2014
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre sont mesurées depuis 10h30.

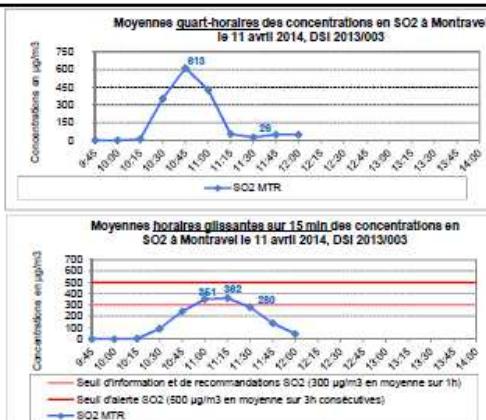
Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 11h00 avec une valeur de 351 µg/m³ (en moyenne horaire de 10h00 à 11h00).

Les valeurs sur 15 minutes actuellement mesurées à 11h15 sont fiables, de l'ordre de 50 µg/m³.

Mise à jour à 12h00 : les concentrations en dioxyde de soufre sont faibles et stables depuis 11h15, de l'ordre de 20 à 70 µg/m³ en moyenne sur 15 minutes.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 11h30, avec une valeur de 280 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	351 µg/m ³ en moyenne de 10h00 à 11h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	280 µg/m ³ en moyenne de 10h30 à 11h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	362 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles de secteurs Nord à Nord Ouest de 2 à 5 kt se sont brutalement orientés Ouest/Sud-Ouest (de 240 à 280 degrés) et renforcés à 6 kt, avec des rafales à 10 kt.

Ces conditions entraînent à une dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

Les vents actuellement observés sont de directions instables.

Mise à jour à 12h00 : des vents de secteurs Sud/Sud-Ouest à Ouest/Sud-Ouest sont actuellement observés sur Nouméa.

La centrale thermique de Doniambo est alimentée par du fioul à très basse teneur en soufre (< 1%) depuis 10h38.

STATION DE MONTRAVEL le 11/04/2014
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : ScaAir - SLN)

